

*Proposition présentée par les députés:*

*M<sup>mes</sup> et MM. Jeannine de Haller, Anne Briol, Fabienne Bugnon, David Hiler, Bernard Clerc, Rémy Pagani, Gilles Godinat, Cécile Guendouz, Anita Cuénod, René Ecuyer, Jean Spielmann, Christian Ferrazino, Magdalena Filipowski, Christian Brunier, Dominique Hausser, Antonio Hodgers, Alberto Velasco, Pierre Vanek, Pierre Meyll, Jacques Boesch, Morgane Gauthier, Christian Grobet, Georges Krebs, Françoise Schenk-Gottret, Mireille Gossauer-Zurcher, Laurence Fehlmann Rielle, Erica Deuber Ziegler, Mariane Grobet-Wellner, Albert Rodrik, Marie-Paule Blanchard-Queloz, François Courvoisier, Charles Beer, Anita Frei et Roberto Broggin*

*Date de dépôt: 15 octobre 2001*

*Messagerie*

## **Proposition de motion**

### **pour la suspension de toute expulsion des sans-papiers et leur régularisation collective**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, ainsi que les engagements de Genève et de la Suisse en faveur du respect et de la promotion des droits humains aux niveaux cantonal, national et international ;
- la situation mondiale actuelle qui oblige des millions de personnes à chercher en dehors des frontières de leur pays une solution aux graves problèmes économiques, sociaux ou sécuritaires qui les affectent ;

- l'existence, à Genève comme dans les autres cantons de Suisse, d'êtres humains qui vivent et travaillent dans des conditions de précarité dramatique, privés du « droit à l'existence » et soumis à des risques accrus d'abus et d'expulsion ;
- le fait que quel que soit le statut d'une personne, elle a droit au même respect et à la même dignité, qu'elle puisse présenter ou non des papiers ;
- l'existence d'un mouvement cantonal et national demandant le respect des droits de ces personnes, ainsi que leur régularisation administrative ;
- le souhait, exprimé par le Collectif des sans-papiers de Genève, de rencontrer les autorités et en particulier le Conseil d'Etat pour les alerter sur leurs conditions de vie et trouver une solution décente et humaine concernant leur statut et le respect de leurs droits ;
- la certitude qu'aucune discussion ni aucune rencontre ne peut être menée de façon constructive sous la menace constante d'une arrestation ou d'une expulsion ;
- la nécessité de créer un climat de confiance et de respect pour garantir la recherche d'une solution respectueuse des droits humains ;
- que la mobilisation pour la revendication de leurs droits constitue un acte de participation démocratique et civique de la part des sans-papiers ;

invite le Conseil d'Etat

- à suspendre toute expulsion des sans-papiers ;
- à trouver avec le Collectif une solution de régularisation de l'ensemble des sans-papiers dans le respect des droits humains ;
- à intervenir pour garantir les mêmes conditions de travail, de salaire, d'apprentissage, de formation scolaire, de soins médicaux, d'assurances sociales et de logement pour toutes les personnes domiciliées sur le canton ;

- à intervenir auprès des autorités fédérales
  - pour demander la suspension de toute expulsion ;
  - pour demander la régularisation collective de l'ensemble des sans-papiers ;
  - pour que soient appliquées les mêmes conditions de travail, de salaire, d'apprentissage, de formation scolaire, de soins médicaux, d'assurances sociales et de logement pour toutes les personnes domiciliées sur le territoire de la Confédération ;
  - pour demander la suspension de toute mesure qui crée de nouveaux sans-papiers ;
  - pour que la Suisse ratifie au plus tôt la « Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille », adoptée par la résolution 45/158 de l'Assemblée générale de l'ONU le 18 décembre 1990.

## *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Personne ne connaît exactement le nombre de ceux qu'on nomme les clandestins, les illégaux ou les sans-papiers. Ils ne sont pourtant pas invisibles. Mais nombreux sont ceux qui font tout pour maintenir ces personnes, largement précarisées et hors-droits, dans leur condition d'« individus inexistantes ». Soumis aux abus de certains logeurs, aux humeurs de certains employeurs, obligés d'accepter des salaires en-dessous de toute convention et de tout usage, ils sont en outre la cible des mesures du Conseil fédéral, de fréquents contrôles de police et victimes de comportements xénophobes. Ils ont peur de sortir le soir, d'attendre trop longtemps un bus, d'aller à l'hôpital. Ils n'osent pas dénoncer un acte dont ils sont victimes, agression, harcèlement sexuel, mobbing, ou autre.

Ils n'existent pas, mais ils habitent le canton depuis un, deux, cinq ou dix ans. Ils n'existent pas, mais ils travaillent. Ils n'existent pas, mais ils paient des impôts, les assurances sociales (chômage, AVS/AI, LPP, accidents professionnels) que souvent ils ne touchent pas, bien que la législation en vigueur leur permette de bénéficier des prestations pour lesquelles ils ont cotisé.

Les sans-papiers sont des travailleuses et travailleurs d'Amérique latine, parfois d'Afrique ou d'Asie, victimes des plans d'ajustement financiers du FMI ou de la banque mondiale, qui bénéficient souvent d'une formation et qui viennent gagner ici leur vie et la survie de leur famille restée au pays. Mais ce ne sont pas seulement des travailleurs dits illégaux ou des requérants d'asile déboutés, ce sont également des personnes qui, suite au décès d'un conjoint, à un divorce, à la perte d'un emploi ou à un échec aux examens, perdent ce qu'ils avaient construit ici par refus du renouvellement de leur permis.

La pratique discriminatoire de la Suisse est contraire à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948. Elle a été condamnée par la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance et le Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination raciale. Au lieu d'en tenir compte et de changer sa politique, le Conseil fédéral souhaite notamment introduire aujourd'hui dans le texte de la nouvelle Loi sur les Etrangers (LEtr) la discrimination selon l'origine nationale. Il souhaite en effet interdire l'autorisation de séjour des migrants de certains pays. La LEtr et la nouvelle révision de la Loi sur l'asile (LAsi) présentées par le Conseil fédéral ne vont ainsi que créer davantage de sans-papiers.

L'existence d'une population précarisée affaiblit à terme tous les secteurs de la société : le combat des sans-papiers et pour les sans-papiers s'inscrit dans le cadre plus large de la lutte pour la défense et l'amélioration des conditions de travail et de vie de toutes et de tous.

Le drame des sans-papiers se pose à l'échelle de l'Europe et du monde entier. Mais les autorités helvétiques sont plus dures que les autorités françaises, italiennes, espagnoles et belges qui – elles – ont procédé à des régularisations de sans-papiers. Chaque semaine, des hommes, des femmes et des enfants sont rejetés alors qu'ils fuient des persécutions, des guerres, ou qu'ils tentent d'échapper à la misère de pays économiquement sinistrés, notamment par les «plans d'ajustement structurel» du Fonds monétaire international (FMI). Les inégalités économiques et sociales à l'échelle mondiale liées à la libéralisation totale de l'économie ne sont pas acceptables : elles provoquent des exodes dramatiques de population. Aucune mondialisation n'est possible qui ne prévoit pas la liberté de circulation des êtres humains et l'égalité de leurs droits sur la terre entière.

Il s'agit bien sûr d'un problème qui ne se limite pas au territoire genevois ou suisse, et qui devra être abordé globalement. Cela n'empêche que certaines mesures peuvent déjà être prises aux niveaux cantonal et national pour essayer de remédier à un état de fait et de droit qui ne correspond plus aux déclarations et aux engagements des pays qui se définissent comme démocratiques. Il est donc nécessaire que le Conseil d'Etat rencontre le Collectif des sans-papiers de Genève au plus vite, afin qu'ensemble, ils puissent rechercher une solution allant dans le sens d'une régularisation collective de tous les sans-papiers. Ces rencontres ne pourront bien entendu avoir lieu que dans un climat de confiance totale, avec la garantie formelle qu'aucune expulsion n'aura lieu tant qu'une solution n'aura pas été trouvée.

Il est également absolument nécessaire que la Suisse ratifie au plus vite la « Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille », adoptée par la résolution 45/158 de l'Assemblée générale de l'ONU le 18 décembre 1990. Nous demandons au Conseil d'Etat d'intervenir dans ce sens auprès des autorités fédérales. Par ailleurs, il faut que le Conseil d'Etat transmette aux autorités fédérales la demande du Grand Conseil de surseoir aux expulsions et d'œuvrer en faveur de la régularisation collective de l'ensemble des sans-papiers.

Nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de bien vouloir soutenir cette motion en l'envoyant au Conseil d'Etat.